

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX (1/3)

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le 25/07/2022
ID : 082-228200010-20220712-CP2022_07_35-DE

SUBVENTIONS PRESENTEES DANS UN CADRE CLASSIQUE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) BALIGNAC Extension salle du conseil. BCTR/00004552	178 080 €	169 080 €	54 %	<u>91 303 €</u>
2) BESSENS Création d'ateliers municipaux. BCTR/00004846	438 758 €	417 052 €	18 %	<u>75 069 €</u>
3) CASTELMAYRAN Acquisition d'un défibrilateur. BCTR/00004900	1 915 €	1 915 €	24 %	<u>459 €</u>
4) CASTELSAGRAT Travaux de rénovation énergétique remise aux normes et VRD bâtiment communal. BCTR/00004593	108 370 €	108 370 €	31,20 %	<u>33 811 €</u>
5) FAJOLLES Travaux divers au bâtiment de la Mairie et de ses annexes. BCTR/00004897	49 844 €	18 461 € *	54 %	<u>9 968 €</u>
Observation : *La dépense subventionnable est ramenée à 18 461 € au lieu de 47 994 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
6) GINALS Travaux d'aménagement, d'isolation et rénovation thermique des logements communaux. BCTR/00004596	355 000 €	345 000 €	45 %	<u>155 250 €</u>
7) GOLFECH Rénovation du centre technique municipal. BCTR/00004847	326 810 €	324 810 €	12 %	<u>38 977 €</u>
8) LAFRANCAISE Travaux à la Mairie. BCTR/00004738	76 977 €	76 977 €	18 %	<u>13 855 €</u>

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX (2/3)

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
9) LAMOTHE-CAPDEVILLE Remplacement du portail du presbytère d'Ardus. BCTR/00004904	2 338 €	2 338 €	18 %	<u>420 €</u>
10) LAVAURETTE Mise en place de la devise de la République sur la façade de la Mairie. BCTR/00004899	3 000 €	3 000 €	45 %	<u>1 350 €</u>
11) LE CAUSE Création d'une chaufferie biomasse. BCTR/00003664	59 494 €	20 037 € *	54 %	<u>10 819 €</u>
<i>Observation</i> : *La dépense subventionnable est ramenée à 20 037 € au lieu de 59 494 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
12) MONTAIN Restauration de l'église. BCTR/00004098	32 127 €	32 127 €	54 %	<u>17 348 €</u>
13) MONTALZAT Rénovation rosace, portes intérieures et armoire aux livres de l'église du bourg de Montalzat. BCTR/00004903	6 560 €	6 560 €	31,20 %	<u>2 046 €</u>
14) POUPAS Travaux d'étanchéité du préau des toilettes publiques. BCTR/00004843	5 736 €	4 881 € *	54 %	<u>2 635 €</u>
<i>Observation</i> : *La dépense subventionnable est ramenée à 4 881 € au lieu de 5 736 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
15) TREJOULS Consolidation des fondations et travaux annexes (ancienne école St Urcisse). BCTR/00004965	35 970 €	32 170 €	45 %	<u>14 476 €</u>
16) VERFEIL SUR SEYE Rénovation thermique des logements communaux. BCTR/00004739	46 407 €	46 407 €	45 %	<u>20 883 €</u>

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX (3/3)

SUBVENTIONS PRESENTES DANS UN CADRE CONTRACTUEL

17) BARDIGUES Travaux de réhabilitation d'un logement communal. BCTR/00002950	328 800 €	242 000 €	45 %	<u>108 900 €</u>
18) CAUMONT Aménagement et restructuration d'un bâtiment communal. BCTR/00003305	103 604 €	69 080 € *	45 %	<u>31 086 €</u>
<i>Observation</i> : *La dépense subventionnable est ramenée à 69 080 € au lieu de 103 604 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
19) GLATENS Travaux couverture de l'église. BCTR/00004902	23 093 €	21 381 € *	54 %	<u>11 545 €</u>
<i>Observation</i> : *La dépense subventionnable est ramenée à 21 381 € au lieu de 23 093 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
20) SAINT-NAUPHARY Réhabilitation et extension de la Mairie. BCTR/00004544	530 818 €	496 618 €	18 %	<u>89 391 €</u>
21) SAINT-NAZAIRE-DE-VALENTANE Réhabilitation d'un logement à l'ancienne école de Mongaudon. BCTR/00004497	223 859 €	219 839 €	45 %	<u>98 927 €</u>

TOTAL: 828 518 €

Le Président,

Michel WEILL